

District de
San Francisco

*À la rencontre
des cœurs*

Contexte d'action/Plan d'action
1^{er} juillet 1999



À la rencontre des cœurs

District de San Francisco

Contexte d'action/Plan d'action

1^{er} juillet 1999

À la rencontre des cœurs

Table des matières

1. INTRODUCTION	i
2. CONTEXTE D'ACTION : Sources évangéliques, ecclésiales, institutionnelles, de District et civiques	
A. La foi	1
B. Réagir selon la foi à l'appel divin dans les circonstances de notre époque.....	1
C. Éducation humaine et chrétienne de la jeunesse, particulièrement parmi les pauvres selon une mission partagée animée par la communion.....	2
D. Les Frères: vie communautaire, situations liminales, remèdes aux lacunes d'enseignement contemporain, pastorale de vocations	12
E. Interdépendance et solidarité globales.....	16
3. PLAN D'ACTION	
A. Vie personnelle, communautaire et apostolique des Frères.....	17
B. Mission éducative lasallienne.....	20
C. Prise en charge et structure de l'oeuvre d'enseignement.....	24
D. Apostolats régionaux et d'outre mer.....	26
E. Intendance.....	27

INTRODUCTION

À l'occasion de notre convocation annuelle à mi-terme de l'année scolaire 1995-96, les Frères ont affirmé l'orientation future du District, exprimée dans un document intitulé *Plan quadriennal 1995-99 du District de San Francisco*, qui fut accepté peu après par le Conseil de District. Avec le soutien unanime de nos Frères et des collaborateurs affectés aux écoles et missions apostoliques, ainsi qu'avec l'aide de notre Équipe d'animation du District, j'ai mis en place un processus opérationnel destiné à réaliser les aspirations et objectifs du Plan. Au printemps 1997, nous avons en outre entrepris l'analyse et l'évaluation systématiques de l'état du District, y compris la vie communautaire des Frères, le rôle du directeur, et l'autorité exercée par les présidents, directeurs et conseils d'administration. Cette évaluation nous a permis de conclure qu'il était nécessaire d'élaborer un plan d'action plus concret afin de réaliser la vision énoncée dans le *Plan quadriennal*.

La direction du District a par conséquent formulé le *Plan d'action* dont elle a présenté les raisons d'être dans le *Contexte d'action*. De manière générale, notre analyse présentée dans ces documents soutient vigoureusement l'engagement historiquement reconnu envers Saint Mary's College ainsi qu'envers les écoles primaires et secondaires. En outre, nous affirmons les engagements spécifiques envers ces institutions et leurs élèves, engagements déclarés dans divers actes législatifs du Chapitre. Le *Plan d'action* exhorte également à l'intégration de diverses oeuvres apostoliques au sein des engagements du District. Par ailleurs, le *Plan d'action* nous demande de nous adapter à un monde en constante transformation, afin d'assurer le progrès de notre œuvre éducative à la fois dans le cadre du District et dans d'autres régions du monde où nous sommes conviés par l'Institut international. Nous sommes de plus en plus sollicités à (a) renouveler nos communautés grâce à un approfondissement de foi et de prière, (b) réanimer et fortifier notre pastorale de vocations, (c) accorder toute priorité personnelle et collective à l'efficacité de nos travaux au service des pauvres, (d) fortifier nos rapports de partenariat en respectant le dévouement de nos Frères, membres consacrés d'une communauté religieuse, tout en accueillant nos collaborateurs laïques à la mission lasallienne au sein des écoles et des œuvres d'apostolat et en respectant leurs engagements personnels et familiaux, et (e) internaliser et amplifier notre conscience et notre identité internationale.

Le *Contexte d'action* et le *Plan d'action* ont été confirmés en mars 1999 par le Chapitre du dixième District, en tant que lignes directrices et guides d'action à suivre par le District de San Francisco au cours des quatre ans à venir, 1999-2003. Le Chapitre a également autorisé l'inclusion des Actes du chapitre du dixième District dans le *Plan d'action*. Le *Contexte d'action* et le *Plan d'action* nous incitent, Frères et collaborateurs lasalliens en mission éducative, à considérer l'avenir avec espoir et confiance. L'Église et l'Institut nous rappellent au renouvellement de la mission et des ministères éducatifs des Frères selon l'esprit de l'Évangile. Le *Contexte d'action* et le

Plan d'action reconnaissent que nos collaborateurs des écoles et missions d'enseignement lasalliens se sont engagés par centaines à notre mission éducative dans le même esprit de foi.

Je suis persuadé que de nos jours, les ordres religieux auront à développer des stratégies à long terme soulignant leurs charismes et leurs apports initiaux à l'Église. L'importante étude conduite par le père David Nygren et sœur Miriam Ukeritis sur les ordres religieux américains au sein de l'Église catholique, démontre indiscutablement qu'en l'absence de modification profonde, la vie religieuse continuera à déperir et que malheureusement, elle fera défaut précisément à ceux qui en ont le plus besoin. Les auteurs encouragent donc vivement les responsables et membres de tous les ordres religieux à se concentrer sur des stratégies faisant valoir la mission et l'objectif sur lesquels leurs ordres se sont établis, et à répondre aux besoins humains critiques et négligés plutôt que de poursuivre des stratégies plus passives de soulagement ou de préservation des besoins actuels.

La présentation d'une éducation humaine et chrétienne à nos élèves est une tâche exigeante et pleine de risques. Si nous devons rester fidèles à l'héritage de notre ordre lasallien et à l'appel de l'Église, nous ne pouvons pas nous réfugier dans le souci égoïste de notre propre confort et bien-être. Il nous faut être ouverts à de nouveaux aperçus, et à de nouvelles possibilités et opportunités. Simultanément, nous devons nous consacrer à une nouvelle vision pédagogique et créer des structures qui permettront aux Frères et à leurs collaborateurs de répondre ensemble aux besoins intellectuels et spirituels des jeunes du District et des pays en voie de développement où nous contribuons au travail de l'Institut international, particulièrement en Asie du Pacifique, dans le District de Lwanga en Afrique, dans la région lasallienne Africano-Malgache, ou dans d'autres secteurs de l'Institut si nous y sommes mandés.

Nous n'échouerons pas ! Nous nous fions à Dieu de ne pas nous abandonner dans notre mission d'apporter une instruction humaine et chrétienne à nos élèves. Nous nous lançons sur le chemin de l'avenir en remettant notre foi en la Providence divine et notre confiance dans notre aptitude à servir ceux qui sont placés sous nos soins. Que ce chemin soit long, ou parfois même accidenté, nous avançons ensemble. Les besoins sont grands et les grâces pour y parer, plus grandes encore.

Frère David Brennan, FSC
Visiteur
1^{er} juillet 1999

CONTEXTE D'ACTION**Sources évangéliques, ecclésiales, institutionnelles, de District et civiques****A. La foi**

- 1.1 Nous qui sommes chrétiens catholiques, aussi bien Frères que collaborateurs chrétiens voués à la mission lasallienne, et ceux d'entre nous, collaborateurs de la même mission, qui sommes chrétiens au sein d'autres églises, professons de vivre selon la foi d'une confiance illimitée en Dieu, nous efforçant « à ne rien faire que dans la vue de Dieu, à attribuer tout à Dieu », et de percevoir « en tout événement, en toute personne, spécialement dans les pauvres, un signe et un appel de l'Esprit »¹. Le risque, la confiance et l'endurance caractérisent ceux qui ont la foi, ainsi que nous le rappelle l'Épître aux Hébreux.

N'abandonnez donc pas votre assurance, à laquelle est attachée une grande rémunération.

Car vous avez besoin de persévérance, afin qu'après avoir accompli la volonté de Dieu, vous obteniez ce qui vous est promis.

Encore un peu, un peu de temps : celui qui doit venir viendra, et il ne tardera pas.

Et mon juste vivra par la foi ; mais, s'il se retire, mon âme ne prend pas plaisir en lui.

Nous, nous ne sommes pas de ceux qui se retirent pour se perdre, mais de ceux qui ont la foi pour sauver leur âme.

Or la foi est une ferme assurance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas².

- 1.2 Ceux d'entre nous qui ne partagent pas la foi chrétienne mais soutiennent de nombreux principes de base de la mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne, reconnaissent le rôle essentiel de la foi dans la vie des Frères et de nos collaborateurs chrétiens. Nous partageons avec eux notre propre inspiration provenant de nos croyances religieuses particulières ou de nos valeurs humanistes.

B. Réagir selon la foi à l'appel divin dans les circonstances de notre époque

- 2.1 A l'exemple de saint Jean-Baptiste de La Salle, la foi nous permet de répondre à l'appel de Dieu comme nous le révèlent les personnes et les événements qui créent le contexte de notre existence et comme ceux-ci nous sont révélés à la lumière de la Parole divine dans les évangiles et la tradition vivante de l'église. Depuis le 39ème Chapitre général de 1966-67, nous avons été inspirés par le texte de la *Déclaration* qui nous rappelle notre héritage quant à l'esprit de la foi

¹ Voir la *Règle des Frères des Écoles Chrétiennes* (Rome, 1987 et 1993), article 5 (ci-après dénommée *La Règle*)

² *Hébreux* 10:35-11:1

et l'esprit fondamental de l'Institut, et nous exhorte de notre vivant à ranimer cet esprit :

Pour réaliser l'adaptation et le renouvellement que nous demande le [Deuxième Concile] du Vatican, il semble important que les Frères soient prêts à entendre et à discerner les appels que leur lance le Saint Esprit par la médiation de leurs semblables. Puisqu'ils ont choisi d'œuvrer au salut qui vient du Christ, ils doivent se laisser guider par l'Esprit de Dieu. Quelquefois l'Esprit éveille chez les Frères le désir de renouvellement ; quelquefois l'Esprit inspire l'Église contemporaine à insister sur certains aspects de leur ministère d'enseignement ; et quelquefois l'Esprit communique de manière mystérieuse par l'intermédiaire des événements qui se produisent dans le monde et par les aspirations des peuples du globe³.

- 2.2 Guidés par l'Esprit, les Chapitres généraux ultérieurs ont insisté sur un certain nombre d'entreprises dénotant une réponse fidèle à l'appel Divin actuel. En tant que contexte d'action pour le District de San Francisco, trois de ces entreprises à multiples aspects arrêteront ici notre attention. La première entreprise demande aux Frères ainsi qu'aux collaborateurs de veiller particulièrement au renouveau de notre mission, « de procurer une éducation humaine et chrétienne aux jeunes, *spécialement aux pauvres*, selon le ministère que l'Église [nous] confie »⁴. Cette mission doit maintenant être partagée par ceux d'entre nous qui sommes Frères et par ceux qui sont collaborateurs, dans une *communion d'existence* que les Frères ont historiquement dénommé « association »⁵. La deuxième entreprise nous impose en tant que Frères de fortifier la *communion en communauté*, d'intensifier notre pastorale de vocations et d'appuyer nos frères en *conditions liminales* si nous ne voulons pas voir échouer l'essentiel de notre contribution à la mission⁶. La dernière entreprise est de veiller à ce que la mission d'aujourd'hui soit globalement *interdépendante et solidaire* parmi les régions, Districts, Frères et collaborateurs⁷.

³ *Le Frère au sein de l'École Chrétienne dans le monde actuel: une Déclaration*, nouvelle traduction anglaise (Lincroft, N.J : La Salle Provincialate, 1997) 8.2 (dorénavant cité ici comme *La Déclaration*)

⁴ *La Règle*, article 3. Emphase rajoutée

⁵ *La Règle*, articles 17, 146 ; Frère John Johnston, Supérieur Général et membres du Conseil Général. *La mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne : une mission partagée* (Rome, The Generalate, 1997) 3:30-3:33 (ci-devant dénommé *La Mission lasallienne*)

⁶ *La Règle*, articles 48-52a, 82-85e : *Guide de Formation* nn. 54-92. Les Frères en conditions liminales comprennent les Frères âgés, ceux dont le ministère actif est réduit, et ceux subissant des crises personnelles sous une forme ou une autre. Le terme « liminal » provient du latin *limen*, signifiant « seuil ». Il dénote essentiellement une situation de transition entre deux états, dont l'un s'accomplit tandis que l'autre est abordé. Une description plus détaillée se trouve à la remarque n° 40

⁷ Voir par exemple la Circulaire 422. *Le 41ème chapitre général : propositions et messages* (Rome : General Council 1986) 1:1 pp. 5-8

C. **L'éducation humaine et chrétienne de la jeunesse, *particulièrement parmi les pauvres selon une mission partagée animée par la communion***

- 3.1 La mission de l'Institut est de « donner une éducation humaine et chrétienne aux jeunes, particulièrement aux pauvres, selon le ministère qui lui a été confié par l'Église ». Cette mission s'exécute dans les écoles, qui sont les « champs de prédilection » de nos Frères et collaborateurs, et qui, comme les autres oeuvres pédagogiques, sont « adaptées aux besoins de l'époque et des pays »⁸. Alors que Frères et collaborateurs devons nous efforcer de « conjuguer l'effort de progrès culturel avec l'annonce de la parole de Dieu », car nous sommes « persuadés qu'une éducation respectueuse de l'homme est ouverture à la grâce qui dispose à l'accueil de la foi », nous considérons que notre « principale fonction » est l'oeuvre d'évangélisme et de catéchèse par laquelle nous collaborons « à la croissance de la foi des baptisés et à l'édification de la communauté ecclésiale »⁹. Dans cette mission éducative, nous sommes tous appelés à témoigner un intérêt particulier envers les pauvres. Même lorsque nous ne servons pas directement les pauvres, c'est notre préoccupation à leur sujet qui « anime aussi [nos] activités » auprès de ceux évoluant dans « un milieu social plus aisé, les sensibilisant aux situations d'injustice dont les pauvres sont souvent les victimes »¹⁰.
- 3.2 Les Écritures hébraïques aussi bien que chrétiennes indiquent à quel point l'intérêt actif porté aux pauvres contribue à une relation salvatrice avec Dieu et à une union avec le peuple de Dieu. Dans les Écritures hébraïques, le dictum du *Deutéronome*, « Et puisqu'il ne cessera pas d'y avoir des pauvres au milieu du pays, je te donne ce commandement : tu ouvriras ta main toute grande à ton frère, au malheureux et au pauvre que tu as dans ton pays » se retrouve exprimé dans de nombreux autres commandements des Lois qui tracent l'alliance entre Dieu et Son peuple. L'obligation de payer l'ouvrier journalier, de faire grâce des dettes pendant l'année du jubilé, l'interdiction de prêter l'argent à intérêt, et le droit du pauvre de glaner les vignes et les champs, sont autant d'exemples de tels commandements¹¹.
- 3.3 Dans l'Évangile selon Mathieu, Jésus s'identifie aux pauvres d'une façon particulière : « En vérité, je vous le déclare, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que

⁸ *La Règle*, article 3

⁹ *La Règle*, articles 12 et 15

¹⁰ *La Règle*, article 14

¹¹ *Deutéronome* 15:11. Cf. *Catéchisme de l'Église Catholique* (Mahwah : Paulist Press, 1994) n. 2449

vous l'avez fait »¹². Selon saint Luc, Jésus encourageant ses disciples au don de soi, chargé de risque et de foi, qui forme le centre de sa propre vie, s'exprime en ces termes : « Sois sans crainte, petit troupeau, car votre Père a trouvé bon de vous donner le Royaume. Vendez ce que vous possédez et donnez-le en aumône. Faites-vous des bourses inusables, un trésor inaltérable dans les cieux ; là ni voleur n'approche, ni mite ne détruit. Car, où est votre trésor, là aussi sera votre coeur »¹³. Enfin, dans l'évangile selon saint Jean, il encourage ses disciples à participer à son *kenosis*, c'est-à-dire à cet effacement de soi qui le conduira à sa mort sur la croix et au delà, vers la transformation glorieuse :

« En vérité, en vérité, je vous le dis, si le grain de blé qui tombe en terre ne meurt pas, il reste seul ; si au contraire il meurt, il porte du fruit en abondance. Celui qui aime sa vie la perd, et celui qui cesse de s'y attacher en ce monde la gardera pour la vie éternelle. Si quelqu'un veut me servir, qu'il se mette à ma suite, et là où je suis, là aussi sera mon serviteur. Si quelqu'un me sert, le Père l'honorera »¹⁴.

- 3.4 Jésus non seulement demande à ses disciples de faire don d'eux-mêmes aux démunis et de pénétrer son mystère pascal de vie par la mort, mais il prie en outre qu'ils puissent vivre *unis* en lui afin que leur mission qui est la sienne issue du Père, puisse être efficace: « Comme tu m'as envoyé dans le monde, je les envoie dans le monde ... je prie aussi ... pour que tous soient un ... comme toi, Père, tu es en moi et que je suis en toi, qu'ils soient en nous eux aussi, afin que le monde croie que tu m'as envoyé »¹⁵.
- 3.5 Afin de réaliser la mission de l'Église à travers les siècles, les disciples les plus dévoués de Jésus-Christ ont recherché l'unité parmi les membres de l'Église grâce à la charité mutuelle et à la préoccupation particulière envers les plus démunis d'entre eux, afin que l'effort de cette mission, d'apporter l'Évangile à tous et particulièrement aux pauvres, puisse effectivement réussir. Dans son portrait idéalisé de l'Église à ses débuts, saint Luc constate que « Tous ceux qui étaient devenus croyants étaient unis et mettaient tout en commun. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens, pour en partager le prix entre tous, selon les besoins de chacun ... Et le Seigneur adjoignait chaque jour à la communauté ceux qui trouvaient le salut »¹⁶. Saint Paul exhortant les chrétiens les plus prospères en Grèce à soutenir les indigents de Judée, en appelle à l'exemple du Christ : « Vous

¹² *Matthieu* 25:40

¹³ *Luc* 12:32-34

¹⁴ *Jean* 12:24-26

¹⁵ *Jean* 17:18, 20-21

¹⁶ *Actes* 2:44-45, 47

connaissez en effet la générosité de notre Seigneur Jésus-Christ qui, pour vous, de riche qu'il était, s'est fait pauvre, pour vous enrichir de sa pauvreté »¹⁷.

- 3.6 Lorsque Jean-Baptiste de La Salle fonda les Frères des Écoles Chrétiennes vers la fin du XVII^e siècle, il fut compris que son intérêt direct était de fournir une éducation humaine et chrétienne aux marginaux de la société et de renouveler la vie des premières communautés chrétiennes :

Monsieur de La Salle eut l'idée d'établir des écoles gratuites où les enfants des ouvriers et des pauvres apprendraient la lecture, l'écriture et l'arithmétique, tout en recevant une éducation chrétienne grâce au catéchisme et autres formes d'enseignement convenant à la formation de bons chrétiens. Dans ce but, il rassembla un groupe de jeunes hommes célibataires. Il s'efforça de les faire vivre de manière conforme aux objectifs de l'Institut, et afin de renouveler la vie des premiers chrétiens ... il composa des règles à leur usage¹⁸.

- 3.7 L'importance de l'association des premiers Frères, de leur régime de vie et d'action en tant que communion de personnes consacrées à leur mission pédagogique auprès de jeunes sous-privilegiés, est soulignée par la première partie de la formule de vœux professée par de La Salle et quelques-uns des Frères en 1694 :

Très Sainte Trinité ... je me consacre totalement à vous pour obtenir votre gloire dans la mesure où j'en suis capable et selon ce que vous demanderez de moi. Et envers ces fins, je (*nom*) fais la promesse et le vœu de m'unir et de vivre en société avec (*noms de tous les autres Frères*) pour maintenir ensemble et par association, des écoles gratuites partout où je me puisse me trouver ...¹⁹

- 3.8 Dans les années récentes, l'autorité de l'Église a souligné « l'option préférentielle envers les pauvres » retenue par l'Église – une option dont l'objectif est de créer « une véritable communauté de personnes » :

L'objectif principal de cet engagement spécial envers les pauvres est de leur permettre de devenir participants actifs à la vie en société. Ceci doit permettre à *toutes* personnes de partager et de contribuer au bien communautaire. « L'option pour les pauvres » n'est donc pas un slogan adversaire qui opposerait un groupe ou une classe contre une autre. Elle déclare au contraire que la privation et l'impuissance des pauvres blesse la communauté toute entière. L'étendue de leur souffrance mesure combien nous sommes loin d'être une véritable communauté. Ces blessures ne guériront que grâce à une plus grande solidarité avec les pauvres et parmi les pauvres eux-mêmes²⁰.

¹⁷ 2 Corinthiens 8:9

¹⁸ Mémoires rédigées à Rouen, 1721

¹⁹ Formule de vœux, 1694

²⁰ Lettre pastorale de la Conférence nationale des archevêques catholiques, *Justice économique pour tous : l'enseignement catholique social et l'économie des USA* (13 novembre 1986) n. 88. L'intérêt particulier

- 3.9 L'ensemble de l'Institut actuel, issu de l'Évangile et de l'Église dont l'appel contemporain engage une attention spéciale envers les pauvres, enjoint à tous les Frères et leurs associés œuvrant à la mission confiée par l'Église, d'établir « un plan d'évolution de leurs oeuvres qui fasse de plus en plus du service direct des pauvres la priorité effective. Un tel plan inclut la prévision des moyens pour trouver ou former les remplaçants qui permettront de dégager des Frères pour ce service des pauvres »²¹.
- 3.10 Se conformant à cet appel de *La Règle*, le District de San Francisco a mis en vigueur l'Acte 180 du Chapitre de District :

de l'Église envers les pauvres est resté notable dans les déclarations papales et épiscopales depuis l'époque du Deuxième Concile du Vatican. Dans son discours radiodiffusé du 11 septembre 1962, le Pape Jean XXIII a déclaré que « dans ses rapports avec les pays sous-développés, l'église se présente telle qu'elle est et qu'elle se veut – comme l'église de tous les peuples et surtout celle des pauvres ». Le Deuxième Concile du Vatican déclare dans *Gaudium et spes (Constitution pastorale au sujet de l'Église dans le monde moderne)* que « les joies et les espoirs, les griefs et les angoisses des gens de notre époque, particulièrement de ceux qui sont pauvres ou de quelque manière affligés, ces joies et ces espoirs, ces griefs et ces angoisses appartiennent pareillement à ceux qui suivent la voie du Christ » (n. 33). Dans *Octogesima Adveniens*, le Pape Paul VI déclare que « en nous enseignant la charité, l'Évangile nous éclaire au sujet du respect préférentiel à accorder aux pauvres et de la situation spéciale qu'ils occupent dans la société. Les plus fortunés doivent renoncer à quelques-uns de leurs droits afin de mettre leurs biens plus généreusement au service d'autrui » (n. 23). Le Pape Jean Paul II déclare aux catholiques des États-Unis, dans son homélie prononcée à Yankee Stadium, qu'ils doivent manifester « une sensibilité spéciale envers ceux qui souffrent d'extrême pauvreté, de tous les maux physiques, mentaux et moraux qui affligent l'humanité, y compris la faim, l'oubli, le chômage et le désespoir ». C'est à l'occasion de la rencontre des évêques d'Amérique Latine à Puebla, au Mexique en 1979 que l'expression « option pour les pauvres » a pris son importance. Le Pape Jean Paul II décrit cette option comme « un appel à être spécialement réceptif aux petits et aux faibles, ceux qui souffrent et qui pleurent, ceux qui sont humiliés et laissés en marge de la société, afin de venir en aide à leur dignité d'êtres humains et d'enfants de Dieu » (Adresse aux évêques du Brésil, juillet 1980). Dans son encyclique *Centesimus Annus* (1991), le Pape reconnaît le manque de connaissance qui empêche tant de gens « de prendre leur place de manière efficace et humainement digne au sein d'un système productif où le travail est véritablement central. Ils n'ont aucune possibilité d'acquérir les connaissances fondamentales qui leur permettraient d'exprimer leur créativité et de développer leur potentiel. Ils n'ont aucun moyen de pénétrer le réseau de savoir et d'intercommunication qui leur permettrait de voir leurs qualités appréciées et utilisées. Ainsi, s'ils ne sont pas effectivement exploités, ils sont dans une large mesure marginalisés : le développement économique se poursuit au-dessus de leur tête pour ainsi dire, quand il ne réduit pas en fait la portée déjà étroite de leurs anciennes économies de subsistance » (n. 33). Le Pape reconnaît en outre des formes de pauvreté autres qu'économique. L'option préférentielle pour les pauvres, déclare-t-il, « n'est pas limitée à la pauvreté matérielle, car bien d'autres formes de pauvreté sont reconnues, surtout dans la société moderne – pauvreté non seulement économique mais aussi culturelle et spirituelle. L'amour de l'Église envers les pauvres, qui lui est essentielle et appartient à sa tradition constante, lui dicte de se pencher sur un monde où la pauvreté menace d'atteindre des proportions massives en dépit du progrès technologique et économique » (n. 57). La première étude de la pastorale des évêques des États-Unis sur la justice et l'économie des USA (n. 54) constate : « effectivement, l'option pour les pauvres est la contrepartie sociale et ecclésiastique de l'effacement de soi (*kenosis*) de Jésus dans l'incarnation (Phil 2:5-11) ».

²¹ *La Règle*, article 40a. Voir aussi les termes de *La Déclaration* (1967) : « que l'apostolat auprès des pauvres fait partie intégrale de la finalité de l'Institut » (28.2), et que « chaque niveau d'autorité, chaque dialogue et décision prise à l'Institut doit donc concorder avec cette orientation, de sorte que tous nos plans et nos œuvres témoignent en fait et en fidélité de notre *retour aux pauvres* » (34.4). Ces déclarations sont reprises dans le document du Frère John Johnston et du Conseil Général, *La mission lasallienne* (30 avril 1997), p. 68. *La Règle* de 1987/1993 déclare que « les Frères gardent toujours à l'esprit l'affirmation de la justice à la lumière de l'Évangile, ainsi que le service direct ou indirect rendu aux pauvres en tant qu'aspect privilégié de leur ministère d'enseignement » (article 40).

Il est arrêté que l'Administration du District et le Conseil de District établissent le plan proposé par l'article 40a de *La Règle* d'ici juin 1997 ; et que le plan contienne des moyens de développement de nos œuvres actuelles pour les rendre plus accessibles aux pauvres et pour en faire des centres d'accueil et de promotion de programmes de service aux pauvres ; que le plan prévoie également des moyens d'orienter chaque Frère collègue, et que les groupes souhaitant partager notre mission soient plus attentifs à l'appel de créer de nouvelles réponses aux besoins d'éducation des pauvres dans un monde en évolution rapide.

- 3.11 Le plan, non complété en juin 1997, se trouve maintenant intégré au Plan d'action présenté plus loin dans cette section. En préface aux déclarations d'action, il importe d'éclaircir quelques-unes des questions principales visant la priorité accordée au service d'enseignement aux pauvres.
- 3.12 Depuis la publication de *La Déclaration* en 1967, la question « Qui sont les pauvres ? » a continué à se poser. Une réponse de plus en plus claire ressort de récents documents de chapitres généraux provenant de l'Institut, ainsi que de *La Règle* actuelle²².
- 3.13 À la suite du Chapitre Général de 1977, les pauvres auxquels s'adresse particulièrement la mission de l'Institut ont été plus succinctement décrits comme les jeunes dont les parents/gardiens

sont des personnes menant une existence marginale, dont la sécurité dépend d'un travail subalterne procurant des salaires insuffisants à assurer à leur famille un minimum de qualité de vie. Ce sont les mêmes qui vivent sous des conditions sous-humaines de faim, de violence et de maladie, rejetés aux marges de la société par divers obstacles²³.

Deuxièmement, du point de vue de la mission de l'Institut, les pauvres sont les adultes menant une existence marginale telle que décrite dans la Règle²⁴.

²² Une description des pauvres dans *La Déclaration* (1967) inclut ceux qui sont affligés de diverses formes de pauvreté qui sont cependant souvent ancrées dans la pauvreté économique : « Nous devons d'abord éviter une interprétation rigide définissant les pauvres d'un point de vue purement économique. Nous devons ensuite éviter une formule si étendue qu'elle nous porterait à préserver le statu quo en bonne conscience. Il est certain que la pauvreté d'intelligence, d'affection et de foi appellent toutes notre attention et notre service éducatif. Mais il n'en reste pas moins vrai que la pauvreté matérielle est souvent à la source de ces autres formes de dénuement et que nombreux sont ceux parmi les plus pauvres qui sont sans famille, en mauvaise santé ou incapables d'adaptation sociale » (n. 29)

²³ *Notre mission : l'Institut et les jeunes églises*, Circulaire No. 408 (1978), p. 38. Cité dans *Le service éducatif aux pauvres et la promotion de la justice*, Circulaire No. 412 (1979), p. 16

²⁴ *La Règle*, article 3, indique clairement que la mission de l'Institut « est de procurer une éducation humaine et chrétienne *aux jeunes*, spécialement aux pauvres ... », italiques ajoutées ici. L'éducation des adultes n'est cependant pas exclue : « Lorsque les Frères s'adressent à des adultes, ils s'inspirent de la même attention aux personnes et adaptent leurs méthodes en conséquence » (*La Règle*, article 13)

- 3.14 *La Règle* actuelle (1993) décrit les pauvres comme des « économiquement pauvres, des victimes de l'injustice sociale, des délinquants et des exclus de la société »²⁵. Plus récemment, Frère John Johnston, Supérieur, a tenté d'éclaircir non seulement la notion de reconnaître les pauvres, mais aussi le principe que « le service aux pauvres par l'éducation » auquel se dédient les Frères, est un élément constitutif de la vocation des Frères²⁶.
- 3.15 Le Frère Supérieur a également proposé un moyen très pratique permettant à chaque District de s'adresser sérieusement, de manière progressive et prévoyante, à cet élément constitutif de la vocation des Frères et à l'appel lancé dans l'article 40a de *La Règle*, « d'accorder une priorité effective toujours grandissante au service direct rendu aux pauvres ».

L'article ne suggère pas de s'engager dans une action irréfléchie, mais demande un plan de développement. Voici quelques années que je suggère aux Districts et à tous les autres secteurs, de faire au moins un ou deux pas concrets dans ce sens à l'occasion de chaque chapitre : des pas tels que de libérer un certain nombre d'hommes en vue d'activités missionnaires ou de collaboration aux œuvres existantes pour les pauvres, de former une nouvelle communauté pour le service éducatif rendu aux pauvres et de créer une nouvelle œuvre éducative pour les pauvres ...²⁷

- 3.16 Dans le cadre de notre District, ce sont les jeunes parmi la population grandissante d'immigrés qui sont le plus souvent démunis économiquement et nécessitent des soins pédagogiques qui sont souvent mal satisfaits. Et les plus nombreux parmi ces groupes sont les jeunes latinos de langue hispanique.

Les latinos constituent actuellement la minorité s'accroissant le plus rapidement aux États-Unis : presque 30 millions à présent, un chiffre qui atteindra 42 millions d'ici 2010, d'après les prévisions du recensement des USA..

²⁵ *La Règle*, article 40

²⁶ L'éducation humaine et chrétienne des pauvres est une dimension constitutive de notre vocation. J'emploie à dessein cette expression plutôt que celle de « service aux pauvres », car je la trouve plus exacte et plus précise. J'ai l'impression que le « langage » adopté par certains d'entre nous encourage une dichotomie entre l'éducation d'une part et d'autre part le service aux pauvres, ou encore entre les écoles conçues pour instruire les jeunes et les apostolats non scolaires destinés aux pauvres. Cette tendance à la « dissociation » ou à la « désintégration » est regrettable. L'explication de notre vœu d'association pour le service d'enseignement aux pauvres est très claire :

« Par le vœu... les Frères, comme leur Fondateur, s'engagent à tenir communautairement des écoles ou des centres d'éducation chrétienne à la portée des pauvres » (*La Règle*, 39) – Frère John Johnston, *Lettre pastorale: vivre authentiquement en Jésus le Christ* (1er janvier 1994), 40. Voir aussi ses autres lettres pastorales, *Transformation* (1er janvier 1993), 27-35, « *Engagé irrévocablement* » à suivre le Christ hier, *aujourd'hui, demain* (1er janvier 1991), 33-36, *Solidarité* (1er janvier 1989), 26-33, *La destinée de l'Institut : notre responsabilité* (1er janvier 1988), 28-30

²⁷ Frère John Johnston, FSC, *Lettre Pastorale, Solidarité* (1er janvier 1989), 31

La population latino de Californie atteint aujourd'hui plus de 9 millions et promet de tripler jusqu'à 22,4 millions d'ici 2025, lorsque les latinos représenteront 45 pourcent de la population californienne. Mais cinq ans avant cette date, ils seront plus nombreux que les blancs et que tout autre groupe ethnique dans un certain nombre de comtés, y compris ceux de Los Angeles, Riverside et Fresno²⁸.

- 3.17 Une étude récente et controversée menée par Rand Corporation indique que les 2,5 millions d'emplois non-spécialisés en Californie correspondent à peu près au chiffre signalé en 1970. Les immigrants actuels, généralement mal scolarisés, ont des difficultés à obtenir des emplois correspondant à leurs compétences limitées. Georges Vernez, analyste en planning urbain chez Rand, constate que

... bien que de nombreux enfants d'immigrants travaillent bien en classe, les enfants latinos en particulier prennent du retard.

Une éducation universitaire sera déterminante quant au succès de ces enfants, a-t-il déclaré, « mais la tendance a démontré que le taux d'inscriptions universitaires même parmi les hispaniques nés ici est inférieur à celui d'autres groupes ... Si cela ne change pas, ces jeunes gens vont se trouver en grande difficulté »²⁹.

- 3.18 Bien que Rand Corporation préconise des limites à l'immigration, les données fournies peuvent par ailleurs indiquer que d'immenses ressources sont et seront requises pour relever le défi de l'éducation des immigrants et surtout des latinos³⁰. La majorité de la population latino-hispanique étant catholique, un tel défi aux enseignants exige indiscutablement notre attention même si nous ne parvenons à y répondre qu'en faible mesure.

- 3.19 Pour les Frères parmi nous, l'élément constitutif du « ministère apostolique d'éducation, particulièrement pour les pauvres », ne peut cependant se comprendre ou se vivre authentiquement sans être

²⁸ Annie Nakao, « Groupe encore mal représenté malgré les progrès, déclarent les leaders », *San Francisco Examiner* (1er septembre 1997), p. A4

²⁹ Ramon G. McLeod, « Californie avertie d'une saturation d'immigrants. Peu d'emplois pour ceux sans qualifications ni éducation, déclare Rand », *San Francisco Chronicle* (16 septembre 1997), p. A1. Étude intégrale par Kevin F. McCarthy et George Vernez, *L'immigration dans une économie en évolution : l'expérience californienne* (Santa Monica Rand Corporation, 1997). Les statistiques du Bureau de recensement des USA indiquent qu'en 1996, à l'échelle nationale, 53,1 % des hispaniques de plus de 25 ans avaient terminé leurs études primaires contre 82,8 % de la population de race blanche et 74,3 % des africains-américains. Pour la même année, seulement 9,3 % des hispaniques avaient terminé quatre ans ou plus d'université comparé à 24,3 % des blancs et 13,5 % des africains-américains. U.S. Census Bureau, *Accomplissement de scolarité aux États-Unis*, mars 1997. Voir les conclusions et statistiques comparables de l'étude plus récente conduite par Maria Fisher, *Éducation latino : bilan et projections. État de l'Amérique hispanique*, 1998 (Washington DC : Conseil National de La Raza, 1998)

³⁰ Thomas Saenz, conseiller régional de Los Angeles auprès du Fond Mexicain-américain pour la défense juridique et l'éducation, a déclaré que l'étude Rand démontre en effet que l'éducation requiert des ressources supplémentaires. « Ce sont des préoccupations d'enseignement et non pas des questions d'immigration », déclare Saenz. « Il est clair que l'économie est en transformation, mais ceci exige une réaction de la part du système d'instruction ». McLeod, article cité.

intégré aux autres éléments constitutifs de notre vocation – « la consécration à Dieu comme religieux laïc ... et la vie communautaire » (*La Règle*, article 10). Il n'est pas non plus possible de prétendre, en cette époque de « mission partagée », que ces éléments constitutifs ne s'appliquent qu'aux Frères. La foi et la dédication à Dieu, l'engagement envers la mission apostolique de l'Institut grâce à une association communautaire dépassant la simple collaboration, sont propres à l'héritage lasallien pour *tous* les croyants disposés à s'y engager à part entière. En particulier, l'interpénétration de communion et mission est mise en relief par *La mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne. Une mission partagée*, du Frère John Johnston et du Conseil général (avril 1997).

Le processus de communion au sein des communautés éducatives lasalliennes est très important à la mission proprement dite. Le texte ci-dessous, tiré de *Laïcs fidèles au Christ*, exprime vigoureusement cette notion :

« *Communion et mission sont profondément rattachées ; elles s'interpénètrent et s'impliquent réciproquement, au point que la communion représente à la fois la source et le fruit de la mission : la communion donne lieu à la mission, tandis que la mission s'accomplit en la communion* ». (CL 32.4)³¹

3.20 Les Frères portent la responsabilité spéciale de faire progresser non seulement la mission de l'Institut mais aussi la communion qui en est la source et le fruit. Deux articles de *La Règle* en témoignent :

Les Frères font connaître l'essentiel du message lasallien à tous les membres de la communauté éducative. Ils proposent même à ceux qui le désirent un partage plus poussé de spiritualité et les incitent à vivre un engagement apostolique plus précis. Ils participent à la création de communautés de foi qui témoignent de la vérité de ce qu'elles annoncent.³²

La communauté participe à l'animation des institutions où elle est engagée. Elle y suscite un climat fraternel fait de respect mutuel et de liberté. Son action évangélisatrice vise à faire naître une communauté de foi au sein de la communauté éducative.³³

3.21 Le besoin de communautés vigoureuses de Frères est donc évident. Mais nous, Frères et collaborateurs de la mission de l'Institut « d'éducation humaine et chrétienne des jeunes, en particulier des pauvres », sommes appelés à une communion parmi nous dans l'exercice de cette mission, afin que celle-ci puisse réaliser à son tour une communion parmi ceux à qui elle s'adresse. C'est là non seulement une dimension majeure de l'héritage lasallien mais aussi de

³¹ p. 100 (3.32)

³² *La Règle*, article 17c

³³ *La Règle*, article 51a

toute la tradition judéo-chrétienne. En fait, à la suite du récent synode sur la vie consacrée (1994), le Pape Jean Paul II exprima son approbation de l'association étroite entre laïcs et congrégations religieuses, au point même de partager leur vie communautaire :

Une expression éloquente du partage de la richesse de la vie consacrée par des personnes laïques, consiste en leur participation dans divers instituts sous la forme nouvelle de membres dits associés ou, en réponse aux conditions présentes dans certaines cultures, à titre de personnes partageant pour un certain temps à part entière la vie communautaire d'un institut et sa dédication particulière à la contemplation ou à l'apostolat. De telles associations doivent toujours être conduites de sorte que l'identité de l'Institut ne soit pas atteinte au niveau de sa vie intérieure.

Ce service volontaire qui se nourrit de la richesse de la vie consacrée, mérite une grande estime. Il est toutefois nécessaire de veiller à une formation adéquate afin que les volontaires soient non seulement compétents mais encore qu'ils possèdent toujours des intentions surnaturellement motivées et un sens profond de la communauté et de l'Église au cours de leurs projets.³⁴

- 3.22 La charge de l'Acte 178 du Chapitre de District est double. Elle requiert d'abord que d'une part, les Frères et autres religieux avec notre identité distinctive au sein de l'Église, et d'autre part ceux d'entre nous qui sont collaborateurs laïques portant leur propre identité distincte, réfléchissent aux moyens de nous compléter et de nous associer dans l'accomplissement de la mission. Ensuite, la charge nous enjoint de fournir les moyens pratiques qui nous permettront, Frères et collaborateurs, d'accroître notre compréhension et de mieux vivre cette complémentarité et cette communion alors que nous réalisons la mission :

[Arrêté] que l'Administration du District, aidée du Conseil de District et de ses comités et collègues concernés, établira des occasions et des procédés par lesquels les Frères et collègues discuteront les éléments de notre mission lasallienne partagée, ainsi que les moyens de promouvoir des programmes lasalliens efficaces. En tenant compte des ressources lasalliennes pertinentes, ils développeront avec l'avis du Conseil de District, des structures provisionnelles conçues pour faciliter le partage de la mission lasallienne. Ils pourront préparer des propositions au prochain Chapitre de District. Ces débats commenceront au plus tard en janvier 1996.

- 3.23 Cet Acte est exécuté en mettant en pratique les objectifs énoncés pour le Centre d'intérêt n° 1, objectif C et le Centre d'intérêt n° 2, objectif B du *Plan quadriennal* et par les soins du Groupe de Travail du District pour la Mission Partagée (une « structure provisionnelle »)³⁵. Les

³⁴ Jean Paul II, Exhortation Apostolique, *Vita Consecrata* (25 mars 1996), n. 56

³⁵ L'objectif C du Centre d'intérêt #1 déclare : « Les communautés de Frères, en tant que communautés, participent à l'animation effective des institutions où elles sont engagées dans l'optique de *mission partagée* (voir *La Règle*, articles 17 à 17d et 51 à 51b) ». L'objectif B du Centre d'intérêt n° 2

actions qui en découlent, particulièrement en ce qui concerne nos communautés et les conseils d'administration des écoles secondaires, sont stipulées dans le *Plan d'action* présenté plus loin.³⁶

- 3.24 Nous, collaborateurs des Frères de la mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne, découvrons que nous sommes aujourd'hui vastement plus nombreux que les Frères en mission. Certains parmi nous comprennent la mission lasallienne et s'y engagent, mais certains autres y apportent moins de compréhension et d'engagement. Nous reconnaissons toutefois, collaborateurs autant que Frères, que tous les gens de bonne volonté qui contribuent à l'avancement de cette mission selon leur capacité sont en communion avec nous dans la mesure de leur possible, que ce sont des personnes sur qui nous comptons et que ce sont des enseignants dont la contribution à la mission est importante, qu'ils soient ou non expressément partisans de *tout* ce qui constitue cette mission.
- 3.25 Nous, collaborateurs et Frères, reconnaissons également qu'outre les divers niveaux d'engagement à la mission, il existe parmi nous divers niveaux de partage : partage en développement professionnel, partage en développement de la foi, partage en développement des éléments qui constituent l'héritage lasallien. Frère John Johnston, Supérieur et son Conseil général ont observé que :

Il importe de reconnaître que chaque degré d'engagement et de partage est valable en soi. Ceux qui souhaitent un engagement au-delà du niveau professionnel, peuvent éventuellement développer un sens de vocation à titre d'enseignants lasalliens par leur disposition à prendre part aux sessions de formation lasallienne.

Beaucoup de ces enseignants lasalliens semblent avoir découvert que leurs vies conjugales et leurs responsabilités familiales peuvent se trouver spécifiquement enrichies et axées grâce aux programmes de formation lasallienne.³⁷

- 3.26 Ceux d'entre nous qui sommes collaborateurs laïques, catholiques, ou chrétiens à d'autres titres, reconnaissons que notre participation à la mission éducative lasallienne, en communion réciproque ainsi qu'avec les Frères, constitue une réponse à un impératif de notre baptême, qui est de proclamer l'Évangile, de partager la responsabilité d'accomplir la

déclare : « Tous les Frères et collègues font preuve d'une *mission partagée* telle qu'exprimée par l'Institut international » .

³⁶ Acte 178 du Chapitre de District initie une réponse à la Proposition 5 du 42ème Chapitre Général. Cette proposition demande à chaque District de « préparer un plan pour la mission partagée » (Circulaire 435, p. 49). Le *Plan quadriennal* du District entreprenait de spécifier quelques éléments majeurs du plan de mission partagée, et le *Plan d'action* ci-dessous complète ce plan.

³⁷ *La mission lasallienne*, 3.22 (p. 92)

mission de Jésus-Christ. Nous ne sommes plus simplement tolérés comme participants à l'oeuvre d'éducation lasallienne pour la raison déjà citée, que les Frères ne sont pas assez nombreux pour suffire à la tâche. Notre participation à cette mission éducative est nécessaire et appropriée, car notre vocation baptismale exige que nous proclamions l'Évangile sous les conditions séculaires qui sont la fibre même de nos existences.³⁸ Nous nous tournons cependant vers les Frères, « le coeur, la mémoire et les garants du charisme lasallien », pour qu'ils nous apportent l'inspiration et l'animation nécessaires à la réalisation de la mission lasallienne.³⁹ Dans ce but, nous souhaitons voir les Frères prospérer en leurs nombres ainsi qu'en leur qualité de vie qui correspond à leur vocation distincte au sein de l'Église.

D. Les Frères : vie communautaire, situations liminales, remèdes aux lacunes d'enseignement contemporain, pastorale de vocations⁴⁰

- 4.1 Nous, Frères, sommes essentiels à la continuation de la mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne commune à nous tous, Frères et collaborateurs réunis. L'effort se poursuit de stimuler les Frères au sein de communautés vigoureuses. Grâce à l'effort pour accomplir les objectifs A, B et F du Centre d'intérêt n° 1 du *Plan quadriennal* du District, la vie communautaire acquiert la vigueur envisagée par l'Acte 173 du Chapitre de District :

³⁸ « En présence d'une conscience accrue du mystère de l'Église en tant que *communio*, en tant que *Peuple de Dieu*, tout en l'Église s'oriente vers le ministère, tous les membres sont égaux en la dignité que leur confère le baptême et tous sont également responsables de la mission seule et unique de Jésus-Christ. Ceci compris, les laïcs sont les égaux de tous en l'Église, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas simplement des personnes à évangéliser mais plutôt prééminents eux-mêmes dans le partage de l'Évangile ... En raison de leur vocation chrétienne, les laïcs sont sollicités à être, selon le langage de l'Évangile, *lumière, sel et levain* au coeur même de la vie familiale et sociale, si bien que leur rôle et leur mission sont irremplaçables ». *La mission lasallienne*, 3.24 (p. 93)

³⁹ Frères des écoles chrétiennes, *Circulaire 435. 42ème Chapitre Général* (Rome, Conseil général, 1993), p. 15

⁴⁰ Le terme « liminal » employé ici est sommairement expliqué à la note n° 6. La liminalité est un terme utilisé par les anthropologues culturels, les biologistes et les écologistes. En anthropologie, il apparaît d'abord pour désigner un certain état faisant partie d'un « rite de passage » selon lequel on se sépare d'un état ou d'une condition antérieure pour commencer à s'intégrer à un nouvel état ou condition. Voir Arnold van Gennep, *The Rites of Passage* (Les rites de passage), traduit par M.B. Vizedom et G.L. Caffee (Chicago: University of Chicago Press, 1960), et Victor W. Turner, *The Ritual Process: Structures and Anti-Structure* (Le processus rituel : structures et anti-structures) (Chicago: Aldine Publishing Co., 1969). Le terme dénote donc une période de « renoncement » et de transformation vers une nouvelle réalité présentant une épreuve et une évolution importantes. Le terme « liminalité » n'est aucunement péjoratif. Parmi les biologistes et écologistes, il possède un sens comparable décrit par un ornithologue comme signifiant « des conditions qui existent à *la limite* entre la forêt intérieure, protectrice, où les événements sont normalement prévisibles, et l'extérieur où tout est normalement imprévisible. Bien qu'il soit très dangereux de vivre dans cette zone transitoire, elle présente en même temps des opportunités énormes, surtout en ce qui concerne la diversité ... C'est également l'endroit où se trouve le plus grand nombre de prédateurs, ce qui le rend dangereux. C'est ici que disparaît cette protection dont profitent mammifères, oiseaux, insectes, herbes, fleurs ou arbres qui vivraient normalement en sécurité à distance de la limite. S'aventurer à la limite revient à risquer le danger, le changement et même, l'extinction. »

Que l'Administration du District et le Conseil de District, coopérant avec l'Association des Directeurs, élabore un processus formel soulignant la confiance et la communication tout en tenant compte des décisions déterminantes que devront prendre, comme nous le savons, les Frères individuels, les communautés et le District afin de disposer de pratiques, structures et disciplines qui nous aideront à internaliser et à vivre les chapitres 3, 4 et 5 de *La Règle*.

Que ce processus formel s'adresse à la conduite malsaine détectable chez quelques Frères, qui leur est destructrice autant que troublante quant à la vie des communautés et du District.

Que ledit processus formel soit conçu et mis en oeuvre d'ici décembre 1995.⁴¹

- 4.2 La mise en oeuvre de cet Acte de Chapitre, qui doit se poursuivre sans relâche, nous aide tous à vivre avec plus de vigueur et d'intégralité les éléments constitutifs de notre vie en commun, et à faciliter l'effort de chacun de nous de veiller à son développement personnel, spirituel et professionnel.
- 4.3 Il est pourtant évident que tout Frère traverse à certains moments ce que le *Guide de formation* qualifie de « crises » – crise de foi, de vocation, de santé, de relations, de ministère et de vieillissement.⁴² Ces moments peuvent aussi bien être considérés comme *périodes liminales* de notre existence lorsque nous nous trouvons entre deux stages plus ou moins stables. Bien que toutes les crises de notre vie, toutes les expériences de liminalité soient de nature très individuelle et demandent une réaction personnelle, elles représentent toutes des opportunités de maturation et de foi approfondie :
- En ces occasions le Seigneur nous convie à devenir des disciples de plus en plus engagés et à le suivre à l'exemple de Pierre. Chaque crise est une nouvelle invitation à marcher aux côtés de La Salle et à nous présenter devant le Seigneur et de dire: « Me voici ! Que voulez-vous de moi ? »⁴³.
- 4.4 Certaines crises de transition permettent parfois aux Frères d'entreprendre de nouvelles oeuvres apostoliques, différentes de leurs travaux antérieurs et peut-être même dans un domaine tout autre que celui dont s'occupent la plupart de nos confrères, mais qui cependant

⁴¹ L'objectif A du Centre d'intérêt n° 1 déclare : « Les communautés des Frères vivent de manière plus profonde et mieux intégrée, les éléments constitutifs de la vie des Frères selon *La Règle* ». L'objectif B de ce Centre d'intérêt déclare : « Les Directeurs en compagnie des Frères de leurs communautés, exercent une direction efficace pour réaliser les chapitres 3, 4 et 5 de *La Règle* ». L'objectif F du même Centre d'intérêt déclare : « Tous les Frères poursuivent leur développement personnel et spirituel ainsi que leur développement professionnel au cours de toutes leurs années d'activité. »

⁴² *Guide de formation*, non. 295-301. Le terme « crise » s'applique ici aux situations porteuses à la fois de danger et d'opportunité. Il s'agit d'événements qui posent des risques et qui conduisent à une transformation s'ils sont surmontés.

⁴³ *Guide de formation*, n. 302

épouse la mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne. Au sujet des Frères âgés, par exemple, le *Guide de formation* commente : « L'âge offre des opportunités d'appliquer des talents personnels par des moyens qui ne seraient pas concevables aux stades précédents » (n. 292); le 42ème Chapitre Général (1993) fait ressortir que

De nombreux Frères retraités s'engagent déjà dans des activités diverses avec les jeunes, les adultes ou les gens âgés, au nom des missions ou dans les paroisses.

Les jeunes se sentent libres d'établir des rapports de confiance avec les Frères dont la retraite se déroule avec grâce et qui témoignent d'une vie entière vouée au service d'autrui. Cette présence fraternelle peut constituer un attrait positif vers la vie consacrée.⁴⁴

- 4.5 Les Frères en situation liminale parmi nous peuvent souvent se trouver bien placés pour offrir leurs dons et talents au profit de *besoins pédagogiques négligés* et changeants. Selon l'étude *Avenir des ordres religieux aux États-Unis* du père David Nygren et soeur Miriam Ukeritis, l'effort de combler ces *lacunes* en évolution est l'une des clés essentielles pour ranimer la vie religieuse aux États-Unis, à condition que cet effort soit un engagement *corporatif* de la part d'une congrégation religieuse.⁴⁵ Les engagements du District envers les besoins éducatifs négligés nouvellement reconnus pourraient profiter à beaucoup de Frères parmi nous qui approchent la conclusion de leurs situations liminales.
- 4.6 Nous, Frères constituons cependant un District vieillissant. Certains d'entre nous ne peuvent plus participer activement à l'exercice habituel d'apostolat éducatif en vue de notre âge avancé ou de notre état de

⁴⁴ *Circulaire 435, 42ème Chapitre Général*, p. 66

⁴⁵ « Si la vie religieuse doit continuer à être une force vitale dans l'église et dans le monde, l'étude *Avenir des ordres religieux aux États-Unis* démontre que des transformations dramatiques doivent se produire dans la plupart des congrégations religieuses aux États-Unis. La fidélité à l'esprit du Fondateur et la sensibilité aux *besoins humains critiques et négligés* sont fondamentaux à la mission ininterrompue des communautés religieuses. Et pourtant, malgré les abondants exemples individuels, les religieux ont *collectivement* agi seulement dans une mesure restreinte, au nom des *besoins humains absolus*, des nouvelles formes de pauvreté et d'insuffisance qui sembleraient dépasser la capacité de réaction de n'importe quel groupe. »

« Vatican II conviait les religieux à revenir à *l'esprit du Fondateur*. Bien que la plupart des congrégations aient consacré beaucoup d'étude et de grands efforts à ce retour, l'absence d'*engagement corporatif* qui incarnerait la réponse du groupe aux *besoins négligés* actuels dans l'optique des impératifs de l'Évangile, forme un contraste avec la vision et l'action *collectives*, ancrées en Dieu, qui marquent la naissance de la plupart des congrégations apostoliques, monastiques ou contemplatives. La vie religieuse en tant qu'institution sociale dans la société américaine se trouve à un carrefour. Pour réaliser l'avenir souhaité, les religieux collectifs ou individuels doivent faire face aux forces qui les retiennent à présent et renforcer la dynamique qui leur permettra effectivement de réagir au *besoin humain absolu* dans le cadre de leur charisme particulier. Un avenir caractérisé par un revirement important ressortira des congrégations qui sont enracinées dans leur rapport envers Dieu et qui, dans un esprit de fidélité à leur objectif d'origine et de sensibilité au besoin humain absolu, confrontent l'écart actuel entre l'Évangile et la culture ». « Sommaire exécutif de recherche. L'avenir des ordres religieux aux États-Unis » *Origins* 22:15 (1992), 270. Italiques ajoutées ici.

santé. Nous reconnaissons néanmoins que « comme religieux voués au ministère de l'éducation chrétienne, leur *premier apostolat* consiste dans le témoignage de leur vie consacrée »⁴⁶. Nous reconnaissons que même affaiblis par l'âge ou la maladie grave, nous ne sommes pas sans apostolat. Nous nous efforçons de vivre avec toute résonance possible les aspects consécatoires et communaux de notre vocation, pour être témoins, partout où nous prenons contact, de la nature absolue du règne de Dieu et de notre amour personnel envers Jésus-Christ. Ce témoignage assiste donc tous ceux d'entre nous qui ont été consacrés par le baptême, à actualiser cet amour de plus en plus complètement dans nos vies. Nous, Frères, reconnaissons aussi que nous devons à titre d'affection fraternelle, fournir les soins requis à ceux d'entre nous qui sont d'âge avancé ou ont besoin de soins de santé particuliers.⁴⁷

- 4.7 Mise à part notre participation continue aux œuvres éducatives actuelles, nous Frères et collaborateurs ne pourrions maintenir longtemps nos nouveaux engagements de District envers les besoins éducatifs négligés et changeants, sans de nouveaux Frères et collaborateurs. Il nous incombe donc à tous d'assumer un rôle plus actif quant aux vocations naissantes d'hommes et femmes dévoués, laïques, cléricaux ou religieux, attirés non seulement par le mode de vie des Frères mais aussi celui de la mission lasallienne.
- 4.8 Nous, Frères, sommes non seulement directeurs et coordinateurs de vocation mais jouons un rôle primordial de pastorale de vocations dans notre propre mode de vie. Nous devons peut-être considérer plus attentivement certaines paroles de *La Règle* et du *Guide de formation* :

Dans leurs écoles et dans les autres lieux de leur apostolat, les Frères aident les jeunes à envisager leur avenir et à le préparer activement. Ils présentent clairement la possibilité de vocations aux divers ministères, à la vie de Frère et aux autres formes de vie consacrée. Ils n'hésitent pas à adresser des appels explicites. Ils se souviennent que toute vocation à besoin d'intermédiaires humains, pour identifier l'appel du Seigneur, comme pour y répondre.⁴⁸

Pour que cette invitation soit conforme à la volonté de Dieu, elle doit tenir compte du développement humain ; elle doit être présentée en tout respect de liberté, en évitant toute pression ou motivation erronée, mais aussi sans crainte. En présence de ces conditions, l'invitation peut se faire dès la pré-adolescence. Elle doit être discrète, non pas afin de stimuler un choix prématuré mais pour fournir le motif d'un début de maturation au cours duquel l'attention se portera sur des éléments chrétiens fondamentaux. D'autre part, si l'invitation a lieu à la

⁴⁶ *La Règle*, article 24. Italiques ajoutées ici

⁴⁷ *La Règle*, article 56; Fondation des bonnes œuvres des Frères chrétiens du District de San Francisco, p. 5

⁴⁸ *La Règle*, article 85b

fin de l'adolescence ou à l'approche de l'âge adulte, elle doit être présentée de manière plus directe.⁴⁹

- 4.9 Dire que les Frères ont un rôle *primordial* en matière de pastorale de vocations revient à dire que nous n'avons pas le rôle *exclusif*. *La Règle* nous rappelle que les Frères « invitent en particulier les membres les plus engagés de la communauté éducative à participer avec eux à la pastorale de vocations »⁵⁰. Un tel ministère ne se limite pas à éveiller les jeunes à un appel possible vers la vie religieuse, mais fait partie de notre responsabilité catéchistique d'assister les jeunes à découvrir la vocation de leur vie, que ce soit en tant que laïcs, religieux ou prêtres.⁵¹

E. Interdépendance et solidarité globales

- 5.1 À une époque de chiffres généralement en baisse, d'un grand nombre de Frères « retraités » et un nombre réduit de Frères œuvrant à plein temps à l'apostolat, de nombreux défis à la compréhension et l'actualisation de la mission partagée, et de multiples besoins éducatifs auxquels nous pourrions pourvoir sur la côte ouest des États-Unis, est-il même prudent de considérer un engagement accru pour notre District au niveau régional et international ? D'un point de vue strictement humain, la réponse pourrait être « non ». Du point de vue de la foi, il faut répondre « oui. »

- 5.2 Dans son discours de clôture au 41ème Chapitre Général (1986), Frère John Johnston lance l'appel suivant :

Frères, nous ne faisons qu'un. Nous sommes un Institut religieux international au service de l'Église. Aussi normal et naturel qu'il soit pour nous de fonctionner par régions, Districts, sous-Districts et délégations, ce Chapitre nous a rappelé sans faille que nous formons un seul corps, en nous exhortant à l'association et à l'interdépendance, à combattre le « provincialisme ». Frères, nous devons aider nos Frères à apprécier la puissance que nous détenons au nom de Dieu lorsque nous vivons et travaillons véritablement ensemble et par association en tant que famille internationale religieuse. Cet engagement nous demandera de mieux nous connaître les uns les autres et d'être disposés à partager nos effectifs, nos ressources financières et même de nous mettre personnellement à disposition pour servir dans les régions où existent des besoins spéciaux.⁵²

- 5.3 Dieu a béni notre District de San Francisco par une abondance de personnel compétent et doué ainsi que de ressources financières. Conscients de savoir que donner, c'est recevoir, nous recherchons la

⁴⁹ *Guide de formation*, n. 81

⁵⁰ *La Règle*, article 83

⁵¹ Voir *La Déclaration*, n. 38.2

⁵² *Circulaire 422, Propositions et messages du 41ème Chapitre Général* (Rome: le Conseil Général, 1986), pp. 40-41

solidarité avec notre famille lasallienne internationale par le moyen de collaboration et d'assistance mutuelle avec nos Frères et collaborateurs partout dans le monde, afin de remplir la mission éducative de l'Institut. Selon le *Plan quadriennal*, nous sommes engagés en tant que District à établir des relations coopératives avec d'autres secteurs de l'Institut, et à leur fournir une assistance financière ainsi que du personnel.⁵³

- 5.4 Nous suivons donc une voie d'actions qui ne peut que paraître imprudente du point de vue humain. Mais aux yeux de Dieu en Jésus-Christ et sous le regard de la foi, ces actions peuvent nous distinguer comme authentiques disciples de saint Jean-Baptiste de La Salle et comme ceux dont l'auteur de l'Épître aux Hébreux déclare qu'ils « ne figurent pas parmi ceux qui se dérobent et sont par conséquent perdus, mais parmi ceux qui ont la foi et y trouvent leur salut ».

⁵³ Centre d'intérêt n° 4, *District de San Francisco, Plan quadriennal*. 1995-99, pp. 18-19

PLAN D'ACTION

A. Vie personnelle, communautaire et apostolique des Frères

CA #158
CA #173
CFA 3.21, 4.1-2
FYP 1,
A,B,C,F,G
R 22-80c

1. Nous, Frères, vivons en communauté et poursuivons tous les objectifs du Centre d'intérêt n° 1 du *Plan quadriennal* qui visent à renouveler la vitalité de la vie personnelle, communautaire et apostolique des Frères. Ces objectifs nous enjoignent les actions suivantes :
 - vivre « de manière plus vigoureuse et mieux intégrée les éléments constitutifs » de notre existence ;
 - poursuivre un développement continu au niveau personnel, spirituel et professionnel ;
 - être « familiers et sensibilisés au sujet du monde des pauvres » et engagés envers le service éducatif rendu aux pauvres ;
 - veiller à ce que nos Directeurs « accomplissent une orientation efficace » et que nos communautés « animent effectivement les institutions auxquelles elles s'associent ».

CA #173
CFA 4.3-5
FYP 1,F
R 54b, 56
42GC, 13

2. La Direction du District et les communautés des Frères continuent à offrir leur soutien et stimulation positive aux Frères se trouvant en situation liminale, c'est-à-dire aux Frères dont l'œuvre apostolique actuelle leur est devenue fastidieuse ou sans intérêt, ou aux Frères affligés de problèmes de santé ou de crises intimes et Frères approchant un âge avancé. La Direction du District et leurs communautés continuent à les assister à faire face avec succès aux épreuves de leurs diverses transitions et le cas échéant, à les préparer à répondre aux besoins éducatifs négligés et changeants du District ou de l'Institut international.

CFA 3.20
Voir R 17c, 51a

3. Les communautés des Frères animent la communauté éducative plus globale – les administrateurs, corps d'enseignants, personnel scolaire, conseil d'administration, administrateurs, parents, anciens élèves, bienfaiteurs et autres sources de soutien – en les aidant à comprendre et à illustrer par leur vie, l'esprit, les valeurs et les principes de base de la mission éducative lasallienne.

CA #180
CFA 3.9-18
FYP 1,G; 3,B
R 40a

4. Tous les Frères activement engagés en apostolat se préparent à des apostolats éducatifs mis au service direct des pauvres, ou font participer les pauvres plus directement à nos apostolats actuels.

CA #177
CA #180
CFA 3.16-18
FYP 1,G; 3,B
R 40a

5. Nous, Frères activement engagés en apostolat de District, sommes sensibles à la diversité culturelle du District et nous préparons à rencontrer ceux que nous servons où qu'ils soient, culturellement et linguistiquement, avec un souci particulier des populations latino-hispaniques grandissantes de la côte ouest des États-Unis. Par conséquent, ceux d'entre nous qui ne sommes pas capables de bien converser en espagnol prenons les mesures nécessaires pour le devenir.

CA #180
CFA 3.1 et 18
FYP 3,B,I
R 40a

6. Le Frère Visiteur, en collaboration avec l'équipe de direction et le Conseil de District, continue à mettre des communautés de Frères à la disposition d'autant d'institutions éducatives et œuvres apostoliques du District que possible. De même, il établit de nouvelles communautés pour répondre aux besoins éducatifs négligés et nouvellement reconnus des pauvres. L'emplacement des communautés de Frères est déterminé par le Frère Visiteur en consultation avec l'équipe de direction, le Conseil de District et chacun des Frères afin d'établir où et comment nous pouvons le mieux exécuter la mission lasallienne dans le cadre du District.

CFA 3.22

7. Le dixième Chapitre du District de San Francisco encourage le 43ème Chapitre Général à établir des moyens pour mieux comprendre et adopter les caractéristiques spéciales de notre vocation, afin que nous Frères puissions effectivement les communiquer parmi nous, à nos collaborateurs, à nos élèves et aux autres religieux ainsi qu'à quiconque envisage de nous rejoindre comme Frères. (Acte 189 du Chapitre de District)

CFA 3.21

8. Les directeurs sont identifiés, choisis, préparés et examinés selon les stipulations de l'Acte 192 du Chapitre de District. Ce processus de sélection se base sur les « Critères à appliquer pour la confirmation des candidats à l'office de directeur » énoncés dans l'Acte 192. (Acte 192 du Chapitre de District)

CFA 4.7-9

9. Le *Programme de vocation du District de San Francisco* (1998) établit les lignes directrices de la pastorale de vocations au sein

du District. Le programme est réexaminé périodiquement par le Conseil de District et approuvé par le Visiteur après révision. (Acte 194 du Chapitre de District)

CFA 4.7
Voir 42GC, 9

10. Nous tous en tant que Frères, engagés à vivre intégralement notre vie communautaire individuellement ainsi qu'en communauté, intensifions nos prières pour éprouver des vocations. Ceux d'entre nous qui s'engagent activement en apostolat éducatif, en relations de confiance avec les jeunes, offrons une invitation explicite aux jeunes gens qui semblent aptes à devenir Frères, les sollicitant à considérer la possibilité que Dieu les appelle à notre vie et à notre mission.

CFA 4.7
Voir 42 GC, 9

11. Sans entretenir une « mentalité de quotas » mais par un effort concerté, chaque communauté associée à un établissement d'enseignement secondaire ou collégial s'efforce normalement d'avoir chaque année au moins deux jeunes garçons de cet établissement inscrits au Programme de contact du District.

12. Les coordinateurs de vocation de toutes les communautés associées à un établissement éducatif établissent avec leur communauté un système permettant à tous les membres de la communauté enseignante d'éliciter l'effort des collaborateurs les plus engagés dans leur établissement, y compris les parents, afin de poursuivre vigoureusement l'éveil de vocations face à la vie religieuse, spécialement à titre de Frères.

CFA 4.7

13. Sans « mentalité de quotas » mais par des efforts convenant à leurs responsabilités apostoliques, le Directeur de vocation et les Directeurs associés de vocation s'efforcent d'obtenir chaque année au moins cinq contacts évoluant vers l'état d'aspirants et cinq novices posant leur candidature au postulat.

CFA 3.21, 4.7

14. Les communautés, après prière et dialogue, et à leur gré, invitent les collègues mâles célibataires contribuant activement à une œuvre éducative lasallienne, à vivre la vie de leur communauté et à y participer.

CBCT
CFA 4.6

15. Les conditions de vie d'un Frère retraité lui permettent d'explorer le développement de son potentiel quant à la réalisation de son engagement envers le Christ, l'Église et l'Institut. Les méthodes modernes de soins prodigués aux Frères retraités sont mises en œuvre et comprennent des mesures de prévention, de rétablissement et de réhabilitation. Les besoins de Frères retraités en matière de dispositions pratiques spécialement adaptées sont réalistiquement pourvus, au niveau par exemple de soins indépendants, soins intermédiaires et soins infirmiers à plein temps.

CBCT
CFA 4.6

16. La Direction du District veille non seulement aux besoins physiques, médicaux et psychologiques des Frères retraités, mais encore poursuit activement les moyens d'enrichir la qualité de vie des Frères qui ne sont plus capables de participer à plein temps à un ministère actif. Des fonds sont mis à disposition pour répondre aux besoins des Frères retraités en termes de formation continue, de récréation et d'avocations, y compris toute participation souhaitée et acceptable quant aux engagements apostoliques soutenus par la communauté.

B. Mission éducative lasallienne

CA #180
CFA 3.9-15
FYP 2,C; 3,B
R 40a

1. En réponse à l'appel de l'Institut international, le Frère Visiteur désigne un ou deux Frères qui recommandent au moins deux nouvelles oeuvres se consacrant aux besoins éducatifs négligés et changeants des pauvres.

CA #180
CFA 3.15
FYP 2,C; 3,B
Voir 426C, 5

2. Tout en protégeant la vie communautaire des Frères, le Frère Visiteur en collaboration avec la Direction du District et le Conseil de District, accueille favorablement le maximum possible d'invitations à établir de nouvelles oeuvres éducatives pour les pauvres ou les marginaux, pour ranimer toute oeuvre défailante dans ce domaine et pour collaborer avec les institutions de District qui entreprennent elles-mêmes la responsabilité principale de projets de cette nature.

CA #180
CFA 3.9-10
FYP 3,B

3. Chaque institution éducative du District organise et présente une série d'activités visant à orienter les Frères et collaborateurs de cette institution et des groupes qui y sont rattachés, sur les moyens de veiller aux besoins éducatifs des pauvres au sein et à proximité de l'institution.

CA #180
CFA 3.9-10
FYP 3,B

4. Chaque institution éducative du District (a) formule au moins une méthode spécifique pour rendre cette institution mieux accessible aux pauvres, et (b) instaure, si ce n'est déjà fait, au moins un programme de service éducatif direct rendu aux pauvres, au-delà de ses engagements normaux.

CA #180
CFA 3.15
FYP 2,C; 3,B
Voir 42GC, 5

5. Le Conseil de District et l'Équipe de direction du District collaborent avec le Conseil de direction et les administrateurs de Saint Mary's College, avec les écoles primaires et secondaires, ainsi que d'autres oeuvres éducatives du District, pour offrir une immatriculation gratuite aux élèves d'avenir académique prometteur mais dont les familles ont des revenus inférieurs ou égaux aux normes fédérales de pauvreté. (Acte 187 du Chapitre de District)

CA #180
CFA 3.15
FYP 2,C; 3,B
Voir 42GC, 5

6. Le District de San Francisco offre des primes à Saint Mary's College, aux écoles primaires et secondaires et aux autres oeuvres éducatives du District afin de fournir une aide financière

aux élèves dont les familles n'auraient autrement aucune chance de les voir inscrits dans une école ou oeuvre éducative lasallienne. (Acte 187 du Chapitre de District)

CA #180
CFA 3.15
FYP 2,C; 3,B
Voir 42GC, 5

7. Les institutions et œuvres éducatives du District établissent au besoin, des programmes correctifs et compensatoires tels que requis pour les élèves bénéficiant de soutien financier ainsi que décrit à l'article B-6. (Acte 187 du Chapitre de District)

CA #180
CFA 3.15
FYP 2,C; 3,B
Voir 42GC, 5

8. L'équipe de direction du District et le Conseil de District collaborent avec le Conseil d'administration et les administrateurs de Saint Mary's College ainsi que les écoles primaires et secondaires, afin de développer des programmes de soutien pour les élèves académiquement qualifiés mais sans moyens financiers pour poursuivre leur éducation dans le cadre des écoles lasalliennes du District. (Acte 188 du Chapitre de District)

CA #180
CFA 3.1
Voir R 14

9. Le District aidera chaque œuvre éducative à établir des moyens par lesquels les Frères et collaborateurs peuvent éveiller un sens de responsabilité sociale chez tous leurs élèves, particulièrement les plus privilégiés, les aider à développer un respect accru envers les pauvres en tant qu'enfants de Dieu, et les encourager à approfondir leur sens personnel de responsabilité envers les besoins des pauvres.

CA #180
CFA 3.9-15

10. Saint Mary's College développe des entreprises coopératives conçues pour une participation accrue en termes de service aux apostolats du District et particulièrement de l'Institut international.

CA #180
CFA 3.15
FYP 2,C; 3,B
Voir 42GC, 5

11. La Direction du District et Saint Mary's College collaborent à l'établissement d'un programme d'éducation continue et de développement professionnel des Frères et collaborateurs dans les pays en voie de développement. (Acte 182 du Chapitre de District)

CA #180
CFA 3.15
FYP 2,C; 3,B
Voir 42GC, 5

12. La Direction du District et Saint Mary's College se concertent pour développer un programme de bourses pour les étudiants méritants et démunis des écoles lasalliennes de pays en voie de développement. (Acte 186 du Chapitre de District)

CFA 3.25

13. L'Institut pédagogique de Saint Mary's College et l'Équipe de direction du District collaborent au développement d'un plan permettant de fournir des services directs aux instituts et programmes d'éducation lasallienne du District de San Francisco dans les disciplines de développement d'enseignants et administrateurs et les programmes d'assistance. Ce plan comprend le développement et la subvention d'un programme lasallien d'assistance et de son coordinateur. (Acte 191 du Chapitre de District)

Voir CA 180
CFA 3.15
FYP 2,C;3,B
Voir 42GC,5

14. Le Frère Visiteur établit des fonds permettant aux Frères et collaborateurs de créer, développer et entreprendre des programmes et projets correspondant aux besoins éducatifs contemporains et négligés des pauvres du District et de l'ensemble de l'Institut. Un exemple de projet de cette nature est l'allocation de la part du District, de 25.000 \$US sur les cinq ans à venir pour subventionner des bourses lasalliennes de recherche permettant à des professeurs de Saint Mary's College d'enseigner dans des institutions et programmes tels que l'Institut Christ the Teacher à Nairobi, au Kenya.

CA 178
CFA 3.22-26
Voir R 17, 17a

15. La Direction du District maintient les programmes actuels appropriés et accroît les ressources et opportunités permettant aux Frères et collaborateurs d'approfondir leur compréhension et leur engagement envers la mission éducative lasallienne selon l'orientation issue des conclusions et recommandations du Groupe de travail de la Mission partagée, l'expérience personnelle acquise par les Frères et collaborateurs accomplissant la mission éducative lasallienne, et la législation du Dixième Chapitre de District.

CA 178
CFA 3.22-26
Voir R 17, 17a

16. La Direction du District collabore avec les diverses institutions éducatives du District pour fournir aux Frères et collaborateurs des opportunités de travailler auprès d'autres apostolats éducatifs dans le District et en toutes parts de l'Institut. (Acte 183 du Chapitre de District)

CFA 3.1

17. Le District accueille une Conférence de jeunesse lasallienne en été 1999 afin de promouvoir le développement de la jeunesse lasallienne dans le cadre du District, de la région USA/Toronto et de l'Institut international.

CA #86
CFA 3.1

18. En collaboration avec l'Association d'administrateurs d'écoles secondaires, la Société d'éducation lasallienne revoit la politique de District servant de guide à la sélection d'enseignants et au programme d'études religieuses dans les institutions éducatives du District, autres que Saint Mary's College. La société étend la portée d'évaluation des programmes d'études religieuses en écoles secondaires afin d'inclure l'évaluation des programmes de ministère sur les campus.

CA #179
CFA 3.1

19. Le Frère Visiteur, collaborant avec les Frères du District, le Conseil de District et le Chapitre de District, détermine l'avenir du ministère de retraite spirituelle dans le District, prenant en considération l'établissement possible d'un lieu de retraite au Mont La Salle.

CFA 4.7

20. Le Directeur de vocation et les directeurs associés de vocation, collaborant avec les coordinateurs de vocation, développent les moyens d'intéresser les collaborateurs et parents à contribuer à l'éveil de vocations envers la vie religieuse, particulièrement à titre de Frères.

*Voir CA #178
CFA 3.22-23*

21. Le programme de volontariat lasallien continue à fournir des volontaires affectés à au moins trois apostolats éducatifs.

CFA 3.1

22. Chaque activité éducative conçoit et réalise une procédure annuelle d'évaluation de son caractère catholique et lasallien, ainsi que de l'efficacité de sa mission lasallienne. De même, le Conseil d'administration des sociétés scolaires associées à la Société de l'éducation lasallienne développent une politique exigeant que le P.D.G de chaque école entreprenne cette évaluation annuelle avec la participation de l'ensemble de la communauté éducative.

CFA 3.20, 24-26

23. La direction du District et celle de toutes les œuvres éducatives proposent leur soutien et toute assistance particulière en réponse aux besoins des collaborateurs et Frères en prise à des problèmes de santé tels que conduite malsaine, toxicomanie, négativité, dépression, fatigue professionnelle et crises d'ordre intime.

C. Prise en charge et structure de l'oeuvre d'enseignement*CFA 3.24-26*

1. Le dixième Chapitre du District de San Francisco affirme les initiatives récentes prises globalement par l'Institut en vue d'élargir la participation des membres de la famille lasallienne quant aux décisions relatives à la mission. Le Chapitre demande au 43ème Chapitre Général de poursuivre ces efforts. (Acte 193 du Chapitre de District)

*Voir CA #157
CFA 3.1*

2. Toutes les écoles élémentaires et secondaires existantes continuent leurs opérations sous les structures juridiques ou les accords opérationnels actuels.

*Voir CA #157
CFA 3.23*

3. Le conseil de direction des sociétés scolaires associées à la Société de l'éducation lasallienne statuent et exécutent une politique destinée à renforcer (1) le caractère catholique et lasallien de leurs écoles respectives, (2) leurs rapports avec la Société de l'éducation lasallienne, et (3) la gouvernance et la gestion administrative de leurs écoles par l'application de divers modèles, systèmes ou programmes tels qu'à titre d'exemple, le Modèle de gouvernance de politique.

CFA 3.23

4. Le District forme une nouvelle association composée de secrétaires de conseil et P.D.G. (présidents ou directeurs) d'écoles secondaires qui collaboreront à des questions de gouvernance les concernant tous.

*CFA 3.19
FYP 3, L*

5. Le Frère Président de Saint Mary's College désigne des Frères qualifiés pour occuper des postes de direction lorsque ces postes deviennent vacants.

CFA 3.20

6. Le Frère Visiteur consulte les membres de la Société de St. Mary's College de Californie et toute autre personne qui lui paraît indiquée, afin de formuler des moyens de renforcer l'autorité, la responsabilité et l'intendance exercées par les membres de la Société au nom du caractère lasallien et catholique de Saint Mary's College. (Acte 185 du Chapitre de District)

CFA 3.9-13

7. Le Frère Visiteur ordonne à l'équipe de direction du District d'instaurer des stratégies, procédés, structures juridiques et systèmes de soutien financier conçus pour mener à l'intégration des activités apostoliques suivantes aux apostolats centraux du District : Centro La Salle (Tijuana), Journey House (Pasadena), Lasallian Educational Opportunities (Oakland), La Salle Viet Nam House (San Jose), Vaugirard (San Francisco) ainsi que toutes nouvelles œuvres au profit des pauvres. Ces activités sont en droit de recevoir un soutien financier et des services de consultation de la part du District et elles présentent aux Frères un nombre croissant d'opportunités de servir les besoins éducatifs contemporains et négligés des pauvres.

*Voir CA 178
CFA 3.20, 22-23
42GC, 49*

8. Le Benilde Trust soutient des programmes conçus pour faciliter le développement de Frères et collaborateurs aptes à occuper des postes de direction au sein d'apostolats lasalliens. Ce soutien comporte des bourses applicables à la préparation de candidats éventuels à des rôles de direction.

D. Apostolats régionaux et d'outre mer

Le District de San Francisco:

*CFA 5.1
FYP 4,A*

1. Maintient son identité afin de mieux servir les besoins du District, de la Région et de l'Institut international.

*CFA 5.1
FYP 4,A*

2. En tant que membre de la région USA/Toronto, continue à soutenir les activités et programmes régionaux.

CFA 5.3

3. Assiste le District de la Nouvelle-Orléans/Santa Fe à devenir autonome en termes de développement d'apostolat, de personnel et de gestion.

*CFA 5.3
FYP 4,B*

3. Continue et intensifie son association avec la Conférence régionale de l'Asie du Pacifique en mettant des services de consultation, du personnel et des moyens financiers à la disposition de PARC, c'est-à-dire District d'Australie, District de Colombo, District du Viet Nam, Sous-District du Pakistan, Délégation de l'Inde. Le District propose également son assistance à d'autres secteurs de l'Institut.

CFA 5.3

4. Fournit des services de consultation financière et un soutien financier à l'établissement Christ the Teacher Institute de St. Mary's University, Winona, Minnesota à Nairobi, Kenya, en Afrique.

*CFA 5.3
FYP 4,B*

5. Continue à fournir un soutien financier, des services de consultation et du personnel au District Lwanga en Afrique.

E. Intendance

Voir CA #160
CFA 3.1, 11
FYP 5,D

1. Le District continue à fixer le financement annuel du service aux pauvres à une valeur de 30 % minimum du budget opérationnel du Benilde Religious and Charitable Trust en vue d'assister toutes les écoles primaires et secondaires ainsi que Saint Mary's College.

CA #172
CFA 3.1, 11

2. Le District reste fidèle au principe fondamental de perpétuité dans la politique d'investissement du portefeuille de l'Institut De La Salle et celui du Benilde Religious and Charitable Trust.

CA #168
CFA 4.2-4
FYP 5,E

3. Le District continue à pourvoir aux besoins de retraite et de soins médicaux des Frères conformément à l'Acte Extraordinaire 168 du Chapitre de District, approuvé en 1993.

CFA 3.1
FYP 5, I,J

4. Le District continue à fournir des services de soutien aux écoles secondaires et à d'autres œuvres centrales d'apostolat.

CA 180
CFA 3.9-3.18

5. Tout en restant fidèles au principe de perpétuité et en respectant le pourcentage budgétaire alloué au financement du service des pauvres pour les écoles primaires et secondaires et Saint Mary's College, l'Institut de La Salle demande aux directeurs du Benilde Religious and Charitable Trust de financer selon les besoins, l'établissement et le maintien de nouvelles œuvres éducatives pour les pauvres, ainsi que prévu dans le présent *Plan d'action*.

CA = Acte de Chapitre

CFA = Contexte d'action (avec numéro de paragraphe)
FYP = Plan quadriennal (avec Centre d'intérêt et objectif)
42GC = 42ème Chapitre Général (avec numéro de proposition)
CBCT = District de San Francisco, Christian Brothers Charitable Trust
R = La Règle